

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HANTAY SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2019

Présents : DOYELLE O, FAUCOMPRES D, LE MEILLOUR F, MATHON L, MONTOIS J, MOUTIEZ S, PLANCO G, SAGNIER J, SELLIEZ D, WAELPUT L

Absents excusés : BONNEL A (pouvoir à L.WAELPUT), CANON C (pouvoir à G.PLANCO), DELMER B, DUQUESNE ML (pouvoir à J.MONTOIS)

Absent : PEREZ M

Secrétaire de séance : DOYELLE O

Séance ouverte à 18h30, sous la présidence de Monsieur MONTOIS Jacques, Maire

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire, a procédé à l'appel des membres et a constaté que le quorum était atteint.

Monsieur SEILLIEZ a informé qu'il devra partir à 19h30 et si le conseil n'est pas terminé, il donnera un pouvoir à M.DOYELLE..

Procès-verbal de la séance extraordinaire en date du 15 Mars 2019

Monsieur le Maire a souligné qu'au point concernant la demande de subvention investissement c'est la commune qui ne désire pas travailler avec LMH et ne souhaitant pas de logement au-dessus du cabinet .

Monsieur DOYELLE a informé que le secrétaire de séance était Monsieur F.LE MEILLOUR – le nom est à rectifier.
Approuvé.

Compte Administratif 2018

Monsieur le Maire a présenté les comptes de l'année 2018 expliqués à la réunion de la commission finances du 28 mars . Il a expliqué l'augmentation des dépenses et la baisse des recettes par rapport à 2017.

L'augmentation des dépenses (42 760 €) est principalement due à de nouveaux frais ou augmentations de dépenses :

- Frais d'urbanisme relatifs à l'instruction des demandes de permis de construire, certificats d'urbanisme, de déclaration préalables de travaux pour les années 2015-2016 (le transfert de compétence a eu lieu en 2015), 5 830 €
- Assurance dommages ouvrages pour la construction de la garderie et salle de sport 28 330 €
- Frais d'avocats, huissier relatifs au magasin et logement 2 355 €
- Prise en charge des BAFD 2 890 €
- Intérêts d'emprunt 20 000 €

Quant aux recettes , la baisse est due à des pénalités de la CAF, suite au contrôle années 2015-2017, soit 18 000€, fin des contrats aidés 14 000 €, baisse des taxes foncières et habitations 31 000 €, compensation de l'Etat -15 000 € .

Le compte administratif 2018 se présente comme suit :

	BUDGET TOTAL	REALISES
 FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	991 211.31 €	819 199.76 €
RECETTES	991 211.31 €	885 712.12 €
TOTAL Fonctionnement	EXCEDENT	+ 66 512.36 €
 INVESTISSEMENT		
DEPENSES	3 771 256.28 €	1 508 340.01 €
RECETTES	3 771 256.28 €	703 097.62 €
TOTAL Investissement	DEFICIT	- 703 097.62 €

Soit un résultat de l'exercice 2018 Déficit de 636 585.26 €

Résultat de clôture 2017 de 1 915 550.79 €- part affectée à l'investissement de 140 000 € soit un résultat de clôture 2018 de 1 138 965.53 €. Pas de question, après présentation, Monsieur PLANCO G, Adjoint au Maire, a soumis au vote le compte administratif, qui a été approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2018

Le compte de gestion rédigé par le trésorier soit un résultat de l'exercice 2018 Déficit de 636 585.26 €

Résultat de clôture 2017 de 1 915 550.79 €- part affectée à l'investissement de 140 000 € soit un résultat de clôture 2018 de 1 138 965.53 €. Concordance avec le compte administratif Approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats

L'Assemblée a approuvé, à l'unanimité, les propositions d'affectation des résultats suivants :
affectation de la section de fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068 : 80 000 €,
affectation au résultat de fonctionnement reporté à la ligne R002 : 47 768.67 € (pour réserve en fonctionnement pour diverses dépenses notamment pour les dépenses de fonctionnement (énergie...) de la salle sport non chiffrable)
affectation du résultat d'investissement à la ligne R001 : 1 011 196.86 €

Vote des taux

Après présentation et proposition de Monsieur le Maire, il a été décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties – soit :
25.5% taxe d'habitation – 22.44% taxe foncière sur les propriétés bâties et 88.74% sur les propriétés non bâties.

A noter que

Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire, a fait la présentation du Budget Primitif pour un montant total de 3 461 735.37 € réparti en section fonctionnement pour un montant de 971 969.67 € et en section d'investissement pour un montant de 2 489 765.70 €.

	BUDGET TOTAL
FONCTIONNEMENT DEPENSES	
Charges à caractère général	310 170.00 €
Charges de personnel	458 000.00 €
Atténuations de produits	67 573.00 €
Dépenses imprévues Fonctionnement	26 043.34 €
Autres Charges Gestion Courante	85 800.00 €
Charges financières	23 683.33 €
Charges exceptionnelles	700.00 €
TOTAL Fonctionnement Dépenses	971 969.67 €
FONCTIONNEMENT RECETTES	
Excédent antérieur reporté fonctionnement	47 768.67 €
Atténuations de charges	1 446.00 €
Produits des services	101 600.00 €
Impôts et taxes	554 955.00 €
Dotations et participations	234 500.00 €
Autres produits gestion courante	11 700.00 €
TOTAL Fonctionnement recettes	971 969.67 €
INVESTISSEMENT DEPENSES	
Opérations patrimoniales	170 000.00 €
Remboursement d'emprunts	46 666.67 €
Immobilisations incorporelles	1 330.98 €
Immobilisations corporelles	2 146 949.04 €
Immobilisations en cours	124 819.01 €
TOTAL Investissement Dépenses	2 489 765.70 €
INVESTISSEMENT RECETTES	
Solde d'exécution d'investissement reporté	1 011 196.86 €
Opérations patrimoniales	170 000.00 €
Dotations Fonds divers Réserves	107 900.00 €
Subventions d'investissement	1 200 668.84 €
TOTAL Investissement recettes	2 489 765.70 €

Monsieur le Maire a présenté le budget en détail ainsi que les différentes subventions attribuées aux associations.

Monsieur LE MEILLOUR a demandé pourquoi des associations n'ont pas de subvention notamment Loisirs Hantay'te, et pourquoi les Amis du Bois en ont une (composée de 10 membres et est fermée), Monsieur le Maire a précisé que l'Association les Amis du Bois achetait des arbres, achat débroussailleuse, participait au voyage découverte de l'école (versé en 2018 : 1980€)... alors que Loisirs Hantay'te demandait une subvention de 500€ avec 3130€ en banque et que celle-ci n'accepte pas d'autres membres – telle que « Si on Ch'Hantay » qui a 3 membres. Quant à l'association Le Pic vert,

l'association démarre et percevra donc, comme toute nouvelle association, la somme de 100€. Monsieur LE MEILLOUR a demandé pourquoi 2 500€ pour l'association des parents d'élèves, Monsieur le Maire a rappelé que l'association avait eu accord de l'ancienne municipalité pour le remboursement de la prise en charge d'une dépense de cirque non réglée, celle-ci a donc été prise en compte pour le montant de la subvention 2019 . Monsieur le Maire a rappelé que les subventions ont été vues à la réunion de la commission finances du 28 mars et à la réunion des élus à laquelle Monsieur LE MEILLOUR n'est pas venu.

Monsieur le Maire a présenté les dépenses d'investissement :

<u>Travaux Bat Communaux</u>	
Ecole	5 777.11
Mairie	40 000.00
foyer	5 000.00
Rénovation Renée F, Serrures...	20 819.01
Etudes faisabilité	5 000.00
Logements communaux	10 000.00
TOTAUX TRAVAUX BATIMENTS	86 596.12
Matériel Mairie Ecrans, mobiliers, Rétroprojecteur	7 258.42
Réserves Foncières Magasin dernière annuité, acquisition	40 353.88
Matériel Bat. Communaux matériel espaces verts, agencement et mat entretien salle, matériel restauration, bibliothèque (mobillier, PC, logiciel), archivage, vitrines, ...	91 378.27
Cimetière	3 809.00
Aménagement Urbain But, parc	23 281.08
Salle de sport	1 891 819.73
Raccordements	40 000.00
Garderie Péri scolaire	1 330.98
Maison Médicale - Ateliers	87 271.55
Remboursement emprunt	46 666.67

Approuvé 12 voix pour – 1 voix contre

Création poste rédacteur principal

Après avis de la Commission Administrative Paritaire, et vu la possibilité d'avancement au grade de rédacteur principal d'un agent par voie de promotion interne, Monsieur Le Maire a proposé au Conseil Municipal, de demander la suppression du poste de rédacteur auprès du comité technique paritaire du Centre de Gestion et de créer un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 19h28